

Delphine JANVIER-LUPART

Avocat

8, Rue de la République

45000 ORLEANS

Tel : 02 38 84 14 65

DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE

1° identité

- photocopie de la carte d'identité ou du titre du séjour
- photocopie du livret de famille
- un certificat de scolarité pour votre/vos enfant(s) à charge

2° ressources

- **votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de l'année 2020**

ET selon votre situation:

- **les fiches de paie** de l'année 2021 (depuis le mois de janvier)
 - attestation récapitulant le montant des pensions de retraite perçues (depuis le mois de janvier 2021)
 - une **attestation de la CAF** récapitulant les allocations perçues depuis le 1er janvier 2021, mois par mois, jusqu'à ce jour.
 - une attestation de Pôle emploi récapitulant les allocations perçues mois par mois sur l'année 2020 jusqu'à ce jour
 - Justificatifs de votre **épargne**: solde des relevés de compte épargne (LDD, CODEVIS, PEL, LEP etc..)
- **Si vous êtes marié ou vivez en concubinage**: vous devez produire les ressources de votre de votre conjoint(e)/ concubin(e) de l'année 2021 jusqu'à ce jour

4° autres pièces

- en cas de recours, la **photocopie de la décision contestée**
- justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture EDF)
- photocopie de la convocation à l'audience
- en cas d'appel, copie de la déclaration d'appel
- **si vous êtes hébergé gratuitement chez un tiers**: attestation d'hébergement avec copie d'une pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant.
- justifier des pensions alimentaires perçues/ versées en 2020
- un certificat de scolarité pour les enfants majeurs encore scolarisés